



Paris, le 29 janvier 2018

Pour réduire le nombre de personnes sans domicile, il faut les loger et non les trier !

Les associations du Collectif des Associations Unies pour une nouvelle politique du logement s'inquiètent profondément des choix politiques paradoxaux du gouvernement qui, d'un côté lance un plan quinquennal pour le « logement d'abord » visant à améliorer le sort des mal-logés, et, de l'autre, entaille le principe de l'accueil inconditionnel dans les centres d'hébergement d'urgence au risque de renvoyer davantage de personnes vers des situations intenable et indignes de notre pays, à la rue, dans des squats, des bidonvilles...

Le gouvernement semble ne pas vouloir prendre en compte les multiples alertes d'acteurs associatifs, de syndicats, d'artistes, d'intellectuels et de responsables politiques qui, comme notre Collectif, craignent une augmentation du nombre de personnes à la rue. Le nouveau gouvernement fait preuve de surdité et paraît peu enclin à travailler de concert avec les associations, alors que c'est indispensable à une construction de politiques publiques respectueuses des droits fondamentaux des personnes et du travail social. En aucun cas, les associations qui accueillent, hébergent, logent et accompagnent les personnes en difficulté ne participeront à des missions de tri et de contrôle des étrangers.

Les associations ont pourtant entendu le souhait du Président de la République, le 27 juillet 2017, de ne plus « voir d'hommes et de femmes dans la rue » avant la fin de l'année, rappelant que « c'est une question de dignité », et les propos du Premier ministre, le 4 juillet 2017, qui constatait que « Les Français continuent d'éprouver des difficultés à se loger ».

Cette volonté exprimée d'en finir rapidement avec le problème des personnes contraintes de vivre à la rue, s'inscrit dans le prolongement du plan « logement d'abord » annoncé par le gouvernement au cours de l'été et salué par les associations (construction de pensions de famille, plus grande mobilisation du parc privé à vocation sociale...). Mais elle entre en totale contradiction avec les actions du gouvernement qui, dans la foulée, a opté pour une baisse des APL, une fragilisation du logement social, une réduction du budget du ministère de la Cohésion des Territoires, alors que les

besoins sont immenses en matière de lutte contre le mal-logement et que le seul plan « logement d'abord » ne suffira pas.

Les personnes souffrant du mal-logement et du sans-abrisme en France sont les premières victimes de ce décalage entre les discours et les mesures prises, entre les espoirs créés et les réalités qu'elles vivent et subissent au quotidien. Les associations qui les accueillent et les accompagnent n'acceptent pas quant à elles, d'être les spectatrices de choix et d'orientations injustes, qui sapent également l'engagement quotidien des travailleurs sociaux et des bénévoles.

À l'image de la circulaire du 12 décembre 2017 élaborée sans concertation préalable, et à laquelle de nombreuses associations se sont opposées en saisissant le Défenseur des droits et le Conseil d'Etat, des décisions mal orientées, qui s'affranchissent d'un travail de fond avec les acteurs agissant au quotidien au plus près des situations que vivent les personnes en difficulté, risquent fort d'aggraver la situation des 4 millions de personnes mal logées et sans abri.

Lors de ses vœux, le président de la République a déclaré vouloir donner un toit à tous ceux qui en ont besoin en 2018. Le Collectif des Associations Unies attend désormais qu'il y ait concordance entre les souhaits du Président, du Premier ministre et les actions de son gouvernement. Il réaffirme les valeurs qui fondent les actions auprès des personnes à la rue : respect de leur dignité, protection de leurs données personnelles, inconditionnalité de l'accueil en centre d'urgence, continuité de l'hébergement et recherche de solutions de logement durables. Enfin, le logement d'abord passe également par l'accès à un titre de séjour pour les milliers de personnes et familles contraintes de vivre depuis plusieurs années dans des hébergements précaires et qui pourraient, à cette condition, accéder à un logement autonome, mais également à un emploi déclaré, indispensable pour accéder à un logement pérenne.

Les 33 associations signataires :

Advocacy France
Association des Cités du Secours Catholique
Association Nationale des Compagnons Bâisseurs
ATD Quart Monde
Aurore
Centre d'action sociale protestant (CASP)
Collectif National Droits de l'Homme Romeurope
Collectif Les Morts de la Rue
Comité des Sans Logis
Emmaüs Solidarité
Emmaüs France
Enfants de Don Quichotte
Fédération d'aide à la santé mentale Croix Marine
Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
Fédération de l'Entraide Protestante
Fédération Française des Equipes Saint-Vincent
Fédération des Acteurs de la Solidarité
Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les Gens du voyage (FNASAT-Gens du voyage)
Fondation Abbé Pierre

CAU - Pour réduire le nombre de personnes sans domicile, il faut les loger et non les trier !

Fondation de l'Armée du Salut

France Terre d'Asile

Habitat et Humanisme

Jeudi Noir

Les petits frères des Pauvres

Ligue des Droits de l'Homme

Médecins du Monde

Secours Catholique

SoliHa – Solidaires pour l'Habitat

Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)

Union professionnelle du logement accompagné (UNAFO)

Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (UNCLLAJ)

Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)

Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)